



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial 311.2020  
édition du 12 décembre 2020**



SOMMAIRE

Préfecture

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AP 2020-900 - portant subdélégation de signature et de représentation aux cadres de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes.

AP 2020-901 - portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et de dépenses - Direction départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes.

AP 2020-902 - portant subdélégation de signature comme Représentant du Pouvoir Adjudicateur - Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes.

**ARRÊTÉ n° 2020 – 900**

**Portant subdélégation de signature et de représentation aux cadres de la  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34;

**Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État en matière d'urbanisme;

**Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

**Vu** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 45-1 qui prévoit qu'en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture;

**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration;

**Vu** le décret du 24 avril 2019 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ, en qualité de préfet des Alpes-Maritimes (Hors classe);

**Vu** l'arrêté n°2020-872 du 07 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-maritimes ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 04 décembre 2020 nommant M. Pascal JOBERT, ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à compter du 07 décembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-891 du 09 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Pascal JOBERT, Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes;

## ARRÊTE

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée aux collaborateurs du directeur départemental des territoires et de la mer au regard de la délégation d'ordre général visée ci-dessus et dans le cadre de leurs attributions et compétences, suivant les modalités décrites ci-après.

**Article 2 :** Délégation est donnée à :

- M. Johan PORCHER, Directeur-adjoint,
- M. Mathieu EYRARD, Directeur-adjoint, Délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer toutes les décisions énumérées aux articles 1er et 4 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé et de représenter l'administration devant les juridictions de l'ordre judiciaire, pénal et civil et le Tribunal Administratif de Nice.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à Mmes et M. les chefs de service et leurs adjoint(e)s, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, les ampliatis et copies conformes de documents définies à l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 4 :** Délégation est donnée à :

- Mme Christelle BARAVALLE, Secrétaire générale par intérim – SG, et cheffe du service d'appui aux services métiers,
- Mme Sonia ZIMMERMANN, Secrétaire générale - Adjointe - SG, et Cheffe du Pôle Appui Financier et Fonctionnement,

à l'effet de signer les décisions énumérées du chapitre 1a au 1e3 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- Mme Stéphanie CAPOEN, Cheffe du Pôle Ressources Humaines – SG,

à l'effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 1b1 relatives à la liquidation des droits des fonctions victimes d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle, ainsi que des décisions de gestion courante énumérées au paragraphe 1b2 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- Mme Sonia ZIMMERMANN, Secrétaire générale – Adjointe – SG, et Cheffe du Pôle Appui Financier et Fonctionnement,
- M. Joël GUERIN, Adjoint à la Cheffe du Pôle Appui Financier et Fonctionnement – SG,

à l'effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 1d2 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 5 : Délégation est donnée à :**

- . Mme Christelle BARAVALLE, Cheffe du Service d'Appui aux Services Métiers – SASM, Secrétaire générale par intérim,
- . M. Stéphane LIAUTAUD, Adjoint à la Cheffe du Service Appui aux Services Métiers – SASM, Chef de Pôle Appui aux Territoires,
- . Mme Sonia ZIMMERMANN, Cheffe du Pôle Appui Financier et Fonctionnement – PAFF, Adjointe à la Secrétaire générale,
- . Mme Catherine HECQUET-COSTE, Cheffe du Pôle Appui Juridique – PAJ,
- . Mme Béatrice BALDACCHINO-HENRION, Adjointe à la Cheffe du Pôle Appui Juridique – PAJ,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes énumérés aux paragraphes 1f1 au 1f4 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . M. Patrice CORDIER, Chargé d'études juridiques – PAJ,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes énumérés aux paragraphes 1f2 et 1f3 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Christelle BARAVALLE, Cheffe du Service Appui aux Services Métiers – SASM, Secrétaire générale par intérim,
- . M. Stéphane LIAUTAUD, Adjoint à la Cheffe du Service Appui aux Services Métiers – SASM, Chef de Pôle Appui aux Territoires,
- . Mme Catherine HECQUET-COSTE, Cheffe de Pôle Appui Juridique – PAJ,
- . Mme Béatrice BALDACCHINO-HENRION, Adjointe à la Cheffe de Pôle Appui Juridique – PAJ,
- . M. Patrice CORDIER, Chargé d'études juridiques – PAJ,
- . Mme Monia KADEM, Chargée d'études juridiques – PAJ,
- . Mme Laure GOMES-CORREIA, Chargée d'études juridiques – PAJ,

à l'effet de représenter l'administration devant les juridictions de l'ordre judiciaire, pénal et civil dans les affaires contentieuses suivies par la DDTM des Alpes-Maritimes.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Christelle BARAVALLE, Cheffe du Service Appui aux Services Métiers – SASM, Secrétaire générale par intérim,

- . M. Stéphane LIAUTAUD, Adjoint à la Cheffe du Service Appui aux Services Métiers – SASM, Chef de Pôle Appui aux Territoires,
- . Mme Catherine HECQUET-COSTE, Cheffe de Pôle Appui Juridique – PAJ,
- . Mme Béatrice BALDACCHINO-HENRION, Adjointe à la Cheffe de Pôle Appui Juridique – PAJ,
- . M. Olivier D'AMICO, Chargé d'études juridiques – PAJ,
- . Mme Céline LEMARE, Chargée d'études juridiques – PAJ,
- . Mme Manon MARIANI, Chargée d'études juridiques – PAJ,
- . M. Arnaud FREDEFON, Chef du Service Maritime – SM,
- . M. Pierre-Luc LECOMPTE, Adjoint au Chef du Service Maritime – SM,

à l' effet de représenter l'administration devant le Tribunal Administratif de Nice.

**Article 6 :** Délégation est donnée à :

- . M. Guylain THEON, Chef du Service d'Appui aux Territoires – SAT,
- . M. Nicolas CATTET, Adjoint au Chef du Service d'Appui aux Territoires – SAT,

à l' effet de signer les consultations énumérées au paragraphe 5f de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 7 :** Délégation est donnée à :

- . Mmes & MM. les chefs de service et leurs adjoints, Mmes & MM. les chefs de pôle et leurs adjoints, ainsi que les chargés de mission en situation d'encadrement,

à l' effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 1a1 relatives à l'octroi des congés annuels et des autorisations d'absence autres que celles relatives à l'exercice du droit syndical.

**Article 8 :** Délégation est donnée à :

- . M. Arnaud FREDEFON, Chef du Service Maritime – SM,
- . M. Pierre-Luc LECOMPTE, Adjoint au Chef du Service Maritime – SM,

à l' effet de signer les décisions énumérées au chapitre 3 de l'article 1er et aux paragraphes 10a1, 10b, 10c et 10d de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

. Mme Andrée VERET, Adjointe au Chef de Pôle Activités Maritimes – SM/PAM,  
à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 3b à 3o de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 9 :** Délégation est donnée à :

- . M. Christophe ENDERLE, Chef du Service Habitat Renouvellement Urbain – SHRU,
- . Mme Dominique DELPUCH, Adjointe au Chef du Service Habitat Renouvellement Urbain – SHRU,

à l' effet de signer les décisions énumérées au chapitre 4 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation de signature est également donnée à :

- . Mme Agnès MOLINES, Cheffe de Pôle Parc Privé Habitat Indigne – SHRU/PPHI,
- . Mme Hélène POLONIE, Adjointe à la Cheffe de Pôle Parc Privé Habitat Indigne – SHRU/PPHI,

à l' effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 4 g de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 10 :** Délégation de signature est donné à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Giancarlo VETTORI, Chef de Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle – SAUP,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 5a, 5b et 5c de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des paragraphes 5a9, 5a10, 5b5, 5c4.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Myriam DAMBREVILLE, Cheffe de Pôle Aménagement et Planification – SAUP,
- . Mme Nathalie CAROTENUTO, Adjointe à la cheffe de Pôle Aménagement et Planification – SAUP,
- . Mme Marie-Hélène CEZAC, Adjointe au Chef de Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle "ADS" – SAUP,
- . Mme Hélène BARBIER, Adjointe au Chef de Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle Fiscalité" – SAUP,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 5a, 5a1, 5a2, 5a6, 5a7, 5a8, 5b1, 5b2, 5b4, 5b6, 5c1 et 5c6 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . M. Christophe ENDERLE, Chef de Service Habitat Renouvellement Urbain – SHRU,
- . Mme Dominique DELPUCH, Adjointe au Chef de Service Habitat Renouvellement Urbain – SHRU,
- . Mme Stéphanie TORNAVACCA, Cheffe de Pôle Logement Social et Foncier – SHRU,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 5d1, 5d2 et 5d4 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Myriam DAMBREVILLE, Cheffe de Pôle Aménagement et Planification – SAUP,
- . Mme Nathalie CAROTENUTO, Adjointe à la cheffe de Pôle Aménagement et Planification – SAUP,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 5d1, 5d2 et 5d4 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 11 :** Délégation de signature et de représentation est donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Christophe JUNCKER, Responsable de pôle Paysage et Accessibilité – SAUP,
- . M. Dorian MALBERTI, Adjoint au Responsable de Pôle Paysage et Accessibilité – SAUP,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 5e3 à 5e10 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des paragraphes 5e6 et 5e7,

et

à l' effet de présider et d'assurer le secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité visée au paragraphe 5e2 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, et de signer les décisions de ladite sous-commission.

**Article 12 :** Délégation de signature et de représentation est donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,

à l'effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 1 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,

à l'effet de présider, en cas d'empêchement du Préfet, des membres du corps électoral et du Directeur départemental des territoires et de la mer, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (sauf en ce qui concerne la formation spécialisée "des carrières") visée au paragraphe 5e1 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, et de signer les décisions de ladite commission.

Délégation est également donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Christophe JUNKER, Responsable de Pôle Paysage et Accessibilité – SAUP,
- . M. Dorian MALBERTI, Adjoint au Responsable de Pôle Paysage et Accessibilité – SAUP,

à l'effet d'assurer le secrétariat de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (sauf en ce qui concerne la formation spécialisée "des carrières") visée au paragraphe 5e1 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Giancarlo VETTORI, Chef de Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle – SAUP,

à l'effet d'assurer la présidence de la Commission départementale d'aménagement commercial visée au paragraphe 5e11 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Giancarlo VETTORI, Chef de Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle – SAUP,
- . Mme Marie-Hélène CEZAC, Adjointe à la responsable du Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle "ADS" – SAUP,
- . Mme Donatella LOMONGIELLO, Chargée de mission Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle – SAUP,

à l'effet d'assurer le secrétariat de la Commission départementale d'aménagement commercial, de l'Observatoire départemental d'aménagement commercial et de la Commission départementale cinématographique visés aux paragraphes 5e11 et 5e12 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 13 :** Délégation de signature est donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Giancarlo VETTORI, Chef de Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle – SAUP,

- Mme Marie-Hélène CEZAC, Adjointe à la responsable du Pôle Fiscalité ADS Commerce Contrôle "ADS" – SAUP,

à l'effet de signer les ampliations des décisions et des arrêtés préfectoraux concernant les autorisations d'occupation du sol.

**Article 14 :** Délégation de signature et de représentation est donnée à :

- M. Mathias BORSU, Chef de Service Déplacements Risques Sécurité – SDRS,
- M. Fabrice MOLINIER, Adjoint au Chef de Service Déplacements Risques Sécurité – SDRS,

à l'effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 2a1 à 2a9, au paragraphe 2a11, aux paragraphes 2b à 2d, ainsi qu'aux chapitres 6 et 9 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé,

et

à l'effet d'assurer le secrétariat et la présidence de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transports visée au paragraphe 6e de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- M. Philippe BOURDIAUX, Chef de Pôle Sécurité Déplacements Crise – SDRS,
- M. Dominique MESNIER, Adjoint au Chef de Pôle Sécurité Déplacements Crise – SDRS,

à l'effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 2a1 à 2a9, 2a11, 2b à 2c, 6a1 à 6a6, 6b1 à 6b9, 6c1 à 6c7, 6d1 à 6d5 et 6e de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé,

et

à l'effet d'assurer le secrétariat et la présidence de la sous-commission départementale des infrastructures et systèmes de transports, visée au paragraphe 6e de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- Mme Florence COLSON, cheffe du pôle Éducation Routière – SDRS,
- Mme Sabrina COSTARELLA, Cheffe de Pôle Éducation Routière par intérim, Adjointe au Chef de Pôle Éducation Routière – SDRS,
- M. Louis KOEHLER, Adjoint au Chef de Pôle Éducation Routière – SDRS,

à l' effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 2d de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . M. Guillaume CHAFFARDON, Chef de Pôle Risques Naturels et Technologiques – SDRS,
- . M. Matthias PALUSZKIEWICZ, Adjoint au Chef de Pôle Risques Naturels et Technologiques – SDRS,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 9a1 à 9a3 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 15 :** Délégation de signature est donnée à :

- . M. Nicolas ALLEMAND, Chef de Service Eau Agriculture Forêt Espaces Naturels – SEAFEN,
- . M. Pierre BOUTOT, Adjoint au Chef de Service Eau Agriculture Forêt Espaces Naturels – SEAFEN,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux chapitres 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17 et 19 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des décisions relatives aux tirs de prélèvement et tirs de prélèvement renforcé de loup, citées au paragraphe 16k dudit article.

Délégation est également donnée à :

- . M. Quentin BAUDOUIN, Chef de Pôle Économie Agricole – SEAFEN,
- . Mme Eléonore RAKOTONIRINA, Adjointe au Chef de Pôle Économie Agricole – SEAFEN,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux chapitres 15 et 16 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des décisions relatives aux tirs de prélèvement et tirs de prélèvement renforcé de loup, citées au paragraphe 16k.

Délégation est également donnée à :

- . M. Mathieu BARRETEAU, Responsable de la Mission Pastoralisme, Loup – SEAFEN,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux paragraphes 15f, 15k, 16j, 16k, 16 l et 16 m de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des décisions relatives aux tirs de prélèvement et tirs de prélèvement renforcé de loup, citées au paragraphe 16k.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Maud BARREL, Cheffe de Pôle Forêt Espaces Naturels – SEAFEN,
- . Mme Colette ROBBE, Adjointe à la Cheffe de Pôle Forêt Espaces Naturels – SEAFEN,

à l' effet de signer les courriers énumérés aux chapitres 8, 12, 17 et 19 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des décisions de refus.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Peggy BAUDRAND, Responsable de la Mission Chasse et Faune Sauvage – SEAFEN,

à l' effet de signer les autorisations et décisions concernant la chasse et la destruction de nuisibles citées aux paragraphes 13a, 13c, 13d, 13f, 13 g, 13j et 13k de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

Délégation est également donnée à :

- . Mme Laure DESMAISONS, Chef de Pôle Eau – SEAFEN,
- . Mme Audrey MASSOT, adjointe à la cheffe du Pôle Eau – SEAFEN,

à l' effet de signer les décisions énumérées aux chapitres 10, 11 et 19 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception des décisions de refus.

**Article 16 :** Délégation de signature est donnée à :

- . Mme Cécile GUITET, Cheffe de Service de Restauration des Terrains en Montagne,
- . M. Thibaut TOURNIER, Adjoint à la Cheffe de Service de Restauration des Terrains en Montagne,

à l' effet de signer les décisions énumérées au chapitre 14 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 17 :** Délégation de signature est donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . Mme Myriam DAMBREVILLE, Cheffe de Pôle Aménagement et Planification – SAUP,

à l' effet de signer les procès-verbaux des réunions organisées par la Direction départementale des territoires et de la mer citées au paragraphe 2 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

**Article 18 :** Délégation est donnée à :

- . M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,
- . M. Christophe JUNCKER, Responsable du Pôle Paysage et Accessibilité – SAUP,

. M. Dorian MALBERTI, Adjoint au Responsable du Pôle Paysage et Accessibilité – SAUP,

à l'effet de signer les décisions énumérées au chapitre 18 de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à l'exception de celles visées au paragraphe 18e.

Délégation est également donnée à :

. M. Jean-Roch LANGLADE, chef de Service Aménagement Urbanisme Paysages – SAUP,

à l'effet de signer les décisions énumérées au paragraphe 18e de l'article 1er de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé.

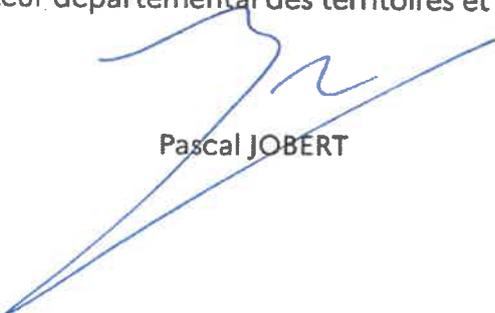
**Article 19 :** Délégation est donnée à tous les cadres d'astreintes à effet de signer, en situation d'urgence, les décisions énumérées à l'article 1er de l'arrêté de délégation susvisé, notamment celles prévues aux paragraphes 2b1 à 5, 6b7, 6c3 et 6d3.

**Article 20 :** L'arrêté n°2020 – 529 du 24 août 2020 portant subdélégation de signature aux cadres de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes est abrogé.

**Article 21 :** Le Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes et le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 11 DEC. 2020

Le Directeur départemental des territoires et de la mer,

  
Pascal JOBERT

**ARRÊTÉ n° 2020 – 901**

**Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes  
et des dépenses**

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes**

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** le décret du 24 avril 2019 portant nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ en qualité de Préfet des Alpes-Maritimes (hors classe),

**Vu** l'arrêté n°2020-872 du 07 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-maritimes ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 04 décembre 2020 nommant M. Pascal JOBERT, ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à compter du 07 décembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-893 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature du Directeur départemental de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur les budgets de l'État et fonds spéciaux,

**Vu** le contrat de service passé entre la DDTM des Alpes-Maritimes d'une part, la DREAL PACA et la DDFIP d'autre part,

## **ARRÊTE**

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée dans les matières et pour les actes se rapportant à l'exécution du budget de l'État et fonds spéciaux, dans les limites des attributions du directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à :

- Monsieur Johan PORCHER, Directeur-Adjoint,
- Monsieur Mathieu EYRARD, Directeur-Adjoint, Délégué à la mer et au littoral.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et à leurs adjoint(e)s désignés dans le tableau à l'annexe 1 ci-jointe, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, dans la limite de 90 000 € TTC :

- Les pièces relatives aux engagements des dépenses et à la constatation des recettes,
- Les pièces de liquidation des dépenses et des recettes,
- Les pièces d'immobilisation (Fiches d'immobilisation et de mise en service).

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau à l'annexe 2 ci-jointe, à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite de 25 000 € TTC :

- Les pièces relatives aux engagements des dépenses et à la constatation des recettes,
- Les pièces de liquidation des dépenses et des recettes,
- Les pièces d'immobilisation (Fiches d'immobilisation et de mise en service).

**Article 4 :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël GUERIN, Adjoint à la Cheffe de Pôle d'appui financier et fonctionnement, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et les documents relatifs aux recettes et aux dépenses, dans la limite de 25 000 € TTC.

Subdélégation est accordée aux fins d'exécution dans CHORUS de tous les actes liés à la détention d'une licence lourde CHORUS :

- M. Joël GUERIN, Adjoint à la Cheffe de Pôle Appui Financier et Fonctionnement,
- M. Christophe RICAUD, référent Marché, Service d'Appui aux Services Métiers,

Mme Sonia ZIMMERMANN, M. Joël GUERIN et M. Christophe RICAUD sont habilités à valider les propositions d'engagement comptable (Demandes d'achat et / ou demandes de subvention) et / ou des constats de service fait saisis, à procéder aux actes de liquidation et au mandatement des recettes et des dépenses dans Chorus Formulaire sous réserve de la validation préalable des ordonnateurs secondaires concernés ainsi que les certifications de services faits des actes de flux 3 et 4 valant « ordre de payer » (TOP).

**Article 5 :** Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de 25 000 € TTC, à :

- Mme Stéphanie CAPOEN, Cheffe de Pôle Ressources Humaines,

à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et les documents relatifs aux engagements, à la liquidation et à l'ordonnement des dépenses du titre II et des dépenses d'action sociale, Hors Titre II.

**Article 6 :** Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Christelle BARAVALLE, Cheffe de Service d'Appui aux Services Métiers – SASM, Secrétaire générale par intérim, à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs aux astreintes d'urbanisme sur le BOP 135, dans la limite de 90 000 € TTC,
- M. Stéphane LIAUTAUD, Adjoint à la Cheffe de Service d'Appui aux Services Métiers, Chef de Pôle Appui aux Territoires,
- Mme Sonia ZIMMERMANN, Cheffe du Pôle Appui Financier et Fonctionnement, Adjointe à la Secrétaire Générale, à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs aux astreintes d'urbanisme sur le BOP 135, dans la limite de 90 000 € TTC,
- Mme Catherine HECQUET-COSTE, Cheffe de Pôle Appui Juridique - SASM/PAJ, à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs aux astreintes d'urbanisme sur le BOP 135, dans la limite de 25 000 € TTC,
- Mme Béatrice BALDACCHINO-HENRION, Adjointe à la Cheffe de Pôle Appui Juridique – PAJ, à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs aux astreintes d'urbanisme sur le BOP 135, dans la limite de 25 000 € TTC,
- M. Patrice CORDIER, Chargé d'études juridiques – PAJ, à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs aux astreintes d'urbanisme sur le BOP 135, dans la limite de 25 000 € TTC,

**Article 7 :** Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses afférentes aux fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier) :

- Dans la limite de 152 449 € TTC, à M. Johan PORCHER, Directeur-Adjoint,
- Dans la limite de 152 449 € TTC, à M. Mathieu EYRARD, Directeur-Adjoint, Délégué à la mer et au littoral,
  
- Dans la limite de 90 000 € TTC, à :
  - M. Mathias BORSU, Chef de Service Déplacements Risques Sécurité – SDRS,
  - M. Fabrice MOLINIER, Adjoint au Chef de Service Déplacements Risques Sécurité – SDRS,
  
- Dans la limite de 25 000 € TTC à :
  - M. Guillaume CHAFFARDON, Chef de Pôle Risques Naturels et Technologiques – SDRS / PRNT,
  - M. Matthias PALUSZKIEWICZ, Adjoint au Chef de Pôle Risques Naturels et Technologiques – SDRS / PRNT,

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les pièces et documents comptables relatifs au mandatement des dépenses afférentes au fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier) :

- Dans la limite de 152 449 € TTC, à M. Johan PORCHER, Directeur-Adjoint,
- Dans la limite de 152 449 € TTC, à M. Mathieu EYRARD, Directeur-Adjoint, Délégué à la mer et au littoral,
  
- Dans la limite de 90 000 € TTC, à :
  - Mme Christelle BARAVALLE, Secrétaire générale par intérim, cheffe du service d'Appui aux Services Métiers,
  - M. Stéphane LIAUTAUD, Adjoint à la Cheffe de Service d'Appui aux Services Métiers, Chef de Pôle Appui aux Territoires,
  - Mme Sonia ZIMMERMANN, Adjointe à la Secrétaire générale, Cheffe de Pôle Appui Financier et Fonctionnement,
  - M. Mathias BORSU, Chef de Service Déplacements Risques Sécurité,
  - M. Fabrice MOLINIER, Adjoint au Chef de Service Déplacements Risques Sécurité,

- Dans la limite de 25 000 € TTC, à :
  - M. Joël GUERIN, Adjoint à la Cheffe de Pôle Appui Financier et Fonctionnement,
  - M. Guillaume CHAFFARDON, Chef de Pôle Risques Naturels et Technologiques – SDRS / PRNT,
  - M. Matthias PALUSZKIEWICZ, Adjoint au Chef de Pôle Risques Naturels et Technologiques – SDRS / PRNT,

**Article 8 :** Mme Christelle BARAVALLE, Secrétaire générale par intérim, est désignée responsable du rattachement des charges et des produits à l'exercice et responsable de l'inventaire comptable. Subdélégation lui est donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les déclarations de conformité.

**Article 9 :** Les agents désignés ci-dessous sont habilités à utiliser les cartes d'achats de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leur sont allouées :

	Plafonds annuels		Montant maximum par transaction
	Marchés	Achats de proximité	
Monsieur Johan PORCHER	0,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
Monsieur Mathieu EYRARD	0,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
Madame Sonia ZIMMERMANN	18 400,00 €	16 000,00 €	4 000,00 €

**Article 10 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 11 DEC. 2020

Le Directeur départemental des territoires et de la mer,

  
Pascal JOBERT

Pièces Jointes : Annexes 1 & 2

## ANNEXE 1

Titre	NOM	Prénom	Programmes
Mme	BARAVALLE	Christelle	113-135-181-203-205-207-215-217-354-723
M.	LIAUTAUD	Stéphane	113-135-181
Mme	ZIMMERMANN	Sonia	113-135-181-203-205-207-215-217-354-723
M	FREDEFON	Arnaud	113-203-205-135
M	LECOMPTE	Pierre-Luc	113-203-205-135
M	BORSU	Mathias	181-203-207
M	MOLINIER	Fabrice	181-203-207
M	LANGLADE	Jean-Roch	113-135-723
M	ENDERLE	Christophe	135
Mme	DELPUCH	Dominique	135
M	ALLEMAND	Nicolas	113-149
M	BOUTOT	Pierre	113-149

## ANNEXE 2

<b>Titre</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Programmes</b>
M	LE BARS	Bertrand	203
Mme	LAVABRE	Lorène	113
Mme	VERET	Andrée	205
Mme	COLSON	Florence	207
Mme	COSTARELLA	Sabrina	207
M	KOEHLER	Louis	207
M	CHAFFARDON	Guillaume	181
M	PALUSZKIEWICZ	Matthias	181
M	BOURDIAUX	Philippe	203
M	MESNIER	Dominique	203
Mme	TORNAVACCA	Stéphanie	135
Mme	MOLINES	Agnès	135
Mme	POLONIE	Hélène	135
Mme	ROBBE	Colette	113-149
M	BAUDOUIN	Quentin	113-149
Mme	BARREL	Maud	113-149
Mme	GUITET	Cécile	149
Mme	DESMAISONS	Laure	113
Mme	MASSOT	Audrey	113
Mme	HECQUET-COSTE	Catherine	113-135-181
Mme	BALDACCHINO- HENRION	Béatrice	113-135-181
M	CORDIER	Patrice	113-135-181
Mme	LAROUDIE	Danielle	113



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service d'Appui aux Services Métiers  
Pôle Appui Juridique**

## **ARRÊTÉ n° 2020 – 902**

**Portant subdélégation de signature comme Représentant du Pouvoir Adjudicateur  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes**

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,**

**Vu le Code de la Commande Publique,**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,**

**Vu le décret du 24 avril 2019 portant nomination de Monsieur Bernard GONZALEZ, en qualité de Préfet des Alpes-Maritimes (Hors classe),**

**Vu l'arrêté n°2020-872 du 07 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-maritimes ;**

**Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 04 décembre 2020 nommant M. Pascal JOBERT, ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes à compter du 07 décembre 2020 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-892 du 9 décembre 2020 portant délégation de signature du Directeur départemental de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes comme représentant du pouvoir adjudicateur ;**

## ARRÊTE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les marchés et accords cadres de travaux, fournitures et services, dans les limites des attributions du Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, à :

- Monsieur Johan PORCHER, Directeur - Adjoint,
- Monsieur Mathieu EYRARD, Directeur – Adjoint, Délégué à la mer et au littoral.

**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée aux collaborateurs désignés dans le tableau ci-dessous pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, tous les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords cadres, de travaux, fournitures et services, pour les affaires relevant de leurs attributions et dans la limite des montants indiqués.

Subdélégation de signature est donnée aux mêmes agents pour signer les actes d'exécution du marché ne modifiant pas les clauses contractuelles et sans incidence financière (notamment ordre de service de démarrage des prestations ou de lancement de phase, décision de réception partielle, actes spéciaux de sous-traitance et avenants aux actes spéciaux de sous-traitance), quel que soit le montant du marché auquel ils se rapportent.

Prénom NOM	Fonction	Montant TTC
Christelle BARAVALLE	Secrétaire générale par intérim -SG, Cheffe de Service d'Appui aux Services Métiers	90 000,00 €
Stéphane LIAUTAUD	Adjoint à la Cheffe de Service Appui Services Métiers, Chef de Pôle Appui Technique	90 000,00 €
Sonia ZIMMERMANN	Adjointe au chef du secrétariat général et cheffe du pôle appui financier et fonctionnement, PAFF	90 000,00 €
Arnaud FREDEFON	Chef du service maritime, SM	90 000,00 €
Pierre-Luc LECOMPTE	Adjoint au chef du SM et chef du pôle activités maritimes, SM	90 000,00 €
Mathias BORSU	Chef du service déplacements risques sécurité, SDRS	90 000,00 €
Fabrice MOLINIER	Adjoint au chef du SDRS	90 000,00 €

**Article 3 :** Pour les marchés supérieurs à 90 000 € TTC, subdélégation de signature spécifique est donnée à Mme Christelle BARAVALLE, Secrétaire générale par intérim, et Mme Sonia ZIMMERMANN, son adjointe, à effet de signer :

- Les avis d'appels publics à la concurrence,
- Les correspondances adressées aux entreprises retenues et aux entreprises non retenues dans le cadre des appels à candidatures et appels d'offres lancés en application du Code de la Commande Publique, ainsi que des courriers de notification des décisions,
- Les copies certifiées conformes des pièces des marchés notifiés par le représentant du pouvoir adjudicateur.

**Article 4 :** Le Directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 11 DEC. 2020

Le Directeur départemental des territoires et de la mer,



Pascal JOBERT

Prénom NOM	Fonction	Montant TTC
Jean-Roch LANGLADE	Chef du service aménagement urbanisme paysage SAUP	90 000,00 €
Christophe ENDERLE	Chef du service habitat renouvellement urbain, SHRU	90 000,00 €
Dominique DELPUCH	Adjointe au chef du SHRU	90 000,00 €
Nicolas ALLEMAND	Chef du service eau agriculture forêt espaces naturels, SEAFEN	90 000,00 €
Pierre BOUTOT	Adjoint du chef du SEAFEN	90 000,00 €
Cécile GUITET	Cheffe du service restauration des terrains en montagne, ONF	90 000,00 €
Joël GUERIN	Adjoint à la chef de pôle appui financier et fonctionnement, SG	25 000,00 €
Stéphanie CAPOEN	Cheffe du pôle ressources humaines, SG	25 000,00 €
Christophe JEAN	Conseiller de prévention, SG	25 000,00 €
Catherine HECQUET-COSTE	Cheffe du pôle d'appui juridique, MASM	25 000,00 €
Patrice CORDIER	Chargé d'études juridiques, MASM	25 000,00 €
Andrée VERET	Adjointe au chef du pôle activités maritimes, SM	25 000,00 €
Danielle LAROUDIE	Cheffe du pôle domaine public et milieux maritimes, SM	25 000,00 €
Bertrand LE BARS	Adjoint au commandant de port, en charge de l'intérim du chef du pôle affaires portuaires-commandant de port, SM	25 000,00 €
Lorène LAVABRE	Chargée de mission environnement marin, SM	25 000,00 €
Guillaume CHAFFARDON	Chef du pôle risques naturels et technologiques, SDRS,	25 000,00 €
Matthias PALUSZKIEWICZ	Adjoint au chef du pôle risques naturels et technologiques, SDRS	25 000,00 €
Mme Florence COLSON	Chef du pôle éducation routière, SDRS	25 000,00 €
Sabrina COSTARELLA	Adjointe au chef de pôle éducation routière -cheffe du pôle éducation routière, par intérim, SDRS	25 000,00 €

Prénom NOM	Fonction	Montant TTC
Louis KOEHLER	Adjoint au chef de pôle éducation routière - chef du pôle éducation routière, par intérim, SDRS	25 000,00 €
Philippe BOURDIAUX	Chef du pôle sécurité déplacements crise, SDRS	25 000,00 €
Dominique MESNIER	Adjoint au chef du pôle sécurité déplacements crise, SDRS	25 000,00 €
Stéphanie TORNAVACCA	Cheffe du pôle logement social et foncier, SHRU	25 000,00 €
Agnès MOLINES	Cheffe du pôle parc privé habitat indigne, SHRU	25 000,00 €
Hélène POLONIE	Adjointe à la cheffe de pôle parc privé habitat indigne, SHRU	25 000,00 €
Caroline VOLPE-MIRA	Cheffe du pôle politiques locales de l'habitat et renouvellement urbain, SHRU	25 000,00 €
Jérémie SITBON	Adjoint à la cheffe du pôle politiques locales de l'habitat et renouvellement urbain, SHRU	25 000,00 €
Quentin BAUDOUIN	Chef du pôle économie agricole, SEAFEN	25 000,00 €
Maud BARREL	Cheffe du pôle forêt espaces naturels, SEAFEN	25 000,00 €
Laure DESMAISONS	Cheffe de Pôle Eau, SEAFEN	25 000,00 €
Audrey MASSOT	Adjointe à la cheffe de Pôle Eau, SEAFEN	25 000,00 €

